CONVENTION NATIONALE.

INSTRUCTION PARTICULIÈRE,

Pour les commissaires chargés des détails de la Fête à l'Être Suprême, qui doit être célébrée le 20 Prairial, conformément au décret de la Convention nationale du 18 Floréal, l'an deuxième de la République française une & indivisible.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Le commandant général de la force armée parisienne sera secondé pour l'exécution de la fête par les 48 commandans de bataillons.

Il le sera également par 50 citoyens de la société des jacobins, qui seront adjoints aux 17 citoyens artistes dont les noms sont ci après.

Noms des 17 citoyens Artistes chargés des détails de la fête.

LES CITOYENS:

Joigny.
Fleuriot.
Portalier.
Julien.
Fromatgeat.
Rebori.

A

Dupont.	Jacquin.
Florival.	Martin.
Joufroi.	Margane.
Chenard.	Hugot.
Boucher.	Renaud.
Mengozzi.	Feroud.
Bolevard.	Rouyer.
Darcourt.	Bontour.
Alexandre.	Sarbourg.
Dugrand.	Georgeri.
Deverci.	

Les citoyens *Joigny* & *Fleuriot*, ſpécialement chargés des détails de la fête, ſurveilleront toute la marche.

Lorſque le commandant général, d'aprés les ordres qu'il donnera, aura fait placer la cavalerie, le corps des ſapeurs, le corps des pompiers, les canoniess ſans leurs pièces, & le premier grouppe de tambours, ſur vingt-quatre de front, place de la révolution, du côté du garde-meuble, les citoyens *Fromatgeat* & *Julien*, aidés par trois citoyens de la ſociété des jacobins, feront placer le corps de muſique deſtiné pour l'armée du Nord, au Pont tournant en dedans du jardin.

La ſection A, numéro 1, ſera placée, ſavoir: les hommes à droite & les femmes à gauche du baſſin ſitué en face du pont-tournant, & ce juſqu'aux ſtatues.

Les autres vingt-trois premières ſections occuperont de droite & de gauche, les parties du jardin qui ſont couvertes d'arbres, & qui avoiſinent la grande allée & les deux contre allées.

Elles ſuivront la première ſection dans le même ordre de lettres alphabétiques & de numéros.



Les jalons qui feront placés à cet effet, indiqueront la place que chaque fection doit occuper.

A l'arrivée de chaque fection dans le jardin national, trois commiffaires fe diviferont & conduiront chacune des deux colonnes & le bataillon des adolefcens aux places qui leur feront deftinées.

Pour faciliter cette opération, les commiffaires prendront avant tout une connoiffance exacte de la pofition des jalons; & ils confulteront, à l'arrivée de chacune des fections, la lifte par ordre alphabétique & par ordre de numéros, imprimée à la fuite de cette inftruction.

Lorfque les deux colonnes formées par une fection feront en marche, le commandant de la force armée de cette fection aura foin de faire marcher au centre de ces deux colonnes le bataillon des adolefcens au milieu duquel feront placés les flammes & le drapeau.

Ce bataillon marchera fur huit de front (au lieu de douze, comme le porte le détail de la marche.)

Les colonnes de citoyens & de citoyennes marcheront chacune fur fix de front.

Les commandans de bataillons, les capitaines qui les feconderont & les commiffaires inviteront les citoyens & citoyennes qui compoferont les deux colonnes, à conferver l'ordre & la tranquillité qui peuvent feuls donner à cette fête le caractère augufte qui lui convient.

Le citoyen *Rebori* & trois citoyens de la fociété-mère, furveilleront l'ordre depuis la troifième jufqu'à la tête de la feptième fection.

Le citoyen *Dupont* & trois citoyens de la fociété-mère, furveilleront depuis la fixième fection jufqu'à la tête de la dixième.

Le citoyen *Joufroi* & trois citoyens de la société-mère, ſurveilleront depuis la neuvième ſection jusqu'à la tête de la treizième.

Le citoyen *Florival* & trois citoyens de la ſociété-mère, ſurveilleront depuis la douzième ſection jusqu'à la tête de la ſeizième.

Le citoyen *Martin* & trois citoyens de la ſociété-mère, ſurveilleront depuis la quinzième ſection jusqu'à la tête de la dix-neuvième.

Le citoyen *Margane* & trois citoyens de la ſociété-mère, ſurveilleront depuis la dix-huitième ſection juſqu'à la vingt-deuxième.

Le citoyen *Hugot* & trois citoyens de la ſociété-mère, ſurveilleront depuis la vingt-unième ſection juſqu'au groupe desvieillards.

Les citoyens *Bouvard*, *Boucher*, *Darcourt*, *Alexandre* & huit citoyens de la ſociété-mère, formeront le groupe des vieillards, des mères de famille, des adoleſcens, des jeunes filles & des enfans au-deſſous de 8 ans, autour du monument élevé ſur le baſſin, en face du pavillon de l'unité.

Ils diſtribueront à chacun des commiſſaires qui aura conduit le grouppe de ſa ſection au jardin national, les ſtrophes, les corbeilles & les branches de chênes qui leur ſeront néceſſaires.

Les citoyens *Chenard* & *Mengorri* ſurveilleront l'ordre de la marche de l'inſtitut national des artiſtes & des choriſtes.

Ils leur diſtriburont des branches de chêne & les ſtrophes, ainſi que les cartes qu'ils doivent porter d'une manière apparente.

Les citoyens *Joigny* & *Fleuriot* feront placer le corps de musique des élèves de l'institut national, & les citoyens des quatre âges qui porteront le ruban tricolor, destiné à former le carré-long qui doit ceindre la Convention nationale & le char.

Ils distribueront aux citoyens des quatre âges les strophes & les bouquets qui leur seront destinés.

Les citoyens *Joigny* & *Portalier* distribueront aux Représentans du Peuple leurs bouquets composés d'épi de bled, de fleurs & de fruits, ainsi que les strophes.

Lorsque toutes les sections seront arrivées, les quarante-huit commissaires qui auront conduit les citoyens & citoyennes destinés par les sections à former le grouppe de la montagne, iront, précédés des citoyens Joigny & Fleuriot, avertir la Convention nationale que tout est prêt pour célébrer la fête de l'Être Suprême.

Le citoyen *Georgeri* & trois citoyens de la société-mère, feront placer le second grouppe de tambours sur la terrasse du pavillon de l'unité, du côté de la porte du manége.

Ils surveilleront l'ordre depuis le grouppe de tambours qu'à la tête de la 28ᵉ section.

Le citoyen *Renaud* & trois citoyens de la société-mère, surveilleront l'ordre depuis la 27ᵉ section jusqu'à la tête de la 31ᵉ.

Le citoyen *Rouyer* & trois citoyens de la société-mère, surveilleront l'ordre depuis la 30ᵉ section jusqu'à la tête de la 34ᵉ.

Le citoyen *Feroud* & trois citoyens de la société-mère, surveilleront l'ordre depuis la 33ᵉ section jusqu'à la tête de la 37ᵉ.

Le char des enfans aveugles marchera entre la 36e & la 37e ſection.

Le citoyen *Deverci* & trois citoyens de la ſociété-mère, ſurveilleront l'ordre depuis la 36e ſection juſqu'à la tête de la 40e.

Le citoyen *Dugrand* & trois citoyens de la ſociété-mère, ſurveilleront l'ordre depuis la 39e ſection juſqu'à la tête de la 43e.

Le citoyen *Sarbourg* & trois citoyens de la ſociété-mère, ſurveilleront l'ordre depuis la 42e ſection juſqu'à la tête de la 46e.

Le citoyen *Bontour* & trois citoyens de la ſociété-mère, ſurveilleront l'ordre depuis la 45e ſection juſqu'au corps de cavalerie, qui ſe trouvera rangé ſur la place de la révolution, du côté de la rivière, & qui prendra la queue à la ſortie du jardin national pour fermer la marche.

En entrant au Champ de la Réunion, les citoyens *Julien, Fromatgeat & leurs collègues*, paſſeront ſous le niveau, & feront développer à droite & à gauche les deux colonnes, en ſuivant l'alignement des arbres.

Les vétérans qui conduiront les bataillons des adoleſcens, ſe porteront par la droite avec ces bataillons pour faire le cercle autour de la montagne, dans l'enceinte qui leur ſera indiquée.

Après avoir fait arrêter les deux colonnes du côté de la rivière, les citoyens *Fromatgeat & Julien* reviendront à la montagne pour faire placer le groupe des vieillards.

Ils ſeront ſecondés par leurs collègues & par les commiſſaires qui ſurveilleront ce groupe pendant la marche.

Les citoyens *Fromatgeat, Boucher, Alexandre, Dar-*

court, *Florival*, *Renaud* & *Martin*, guideront les vieillards & les adolescens qui graviront la montagne par le côté faisant face au Gros-Caillou.

Ils leurs feront occuper toute la partie latérale qui s'étend depuis l'escalier par lequel ils seront montés jusqu'à la colonne élevée sur la montagne en face de l'Ecole militaire, & toute la portion circulaire du bas de la montagne dans cette même étendue.

Ils veilleront à ce qu'aucun des citoyens qu'ils auront placés ne dépasse le ruban tricolor destiné à empêcher l'obstruction des issues des places que doivent occuper la Convention nationale & le corps de musique,

Les citoyens *Julien*, *Bouvard*, *Rébori*, *Hugot*, *Deverci*, *Dugrand* & *Sarbourg*, feront placer les mères de famille, les enfans & les jeunes filles du groupe, qui graviront la montagne par le côté faisant face à la plaine de Grenelle.

Ils leur feront occuper toute la partie latérale qui s'étend depuis l'escalier par lequel ils seront montés jusqu'à la colonne, & toute la portion circulaire du bas de la montagne dans cette même étendue.

Ils veilleront également à ce qu'aucune des citoyennes & des enfans du grouppe ne dépasse le ruban tricolor.

Tous les commissaires qui veilleront sur les deux portions du grouppe, avertiront ceux qui la composeront, du moment où ils devront exécuter l'action indiquée dans le détail des cérémonies & de l'ordre à observer.

Les citoyens *Chenard & Mengozzi* se porteront, par la droite, au passage de la montagne, qui est en face de la rivière.

Là l'institut-national s'ouvrira en deux parties pour laisser monter la Convention nationale.

L'inftitut national fe rejoindra enfuite & montera derrière la Convention. Il occupera toute la façade de la rivière, au haut du premier efcalier, & moitié des deux façades de Grenelle & du Gros-Caillou.

Les femmes fe rangeront du côté de la façade de Grenelle ; les hommes du côté de la façade du Gros-Caillou ; & les inftrumens au milieu, en face de la rivière.

A la fin de la cérémonie, les commiffaires fe porteront aux poftes qu'ils auront ocupés dans la marche.

Les vétérans rejoindront, avec le bataillon des adolefcens, leurs fections refpectives.

Pendant ce temps les citoyens *Bouvard*, *Boucher* & leurs collègues formeront fur deux colonnes, en face de la rue Dominique, le groupe des vieilards & des mères de famille.

Les corps militaires qui fe trouveront du côté de la rivière défileront par la rue Dominique.

Les citoyens *Joigny*, *Fleuriot* & *Portalier*, inviteront la Convention nationale à reprendre le même ordre autour du char & dans l'enceinte formée par le ruban tricolor.

Ils l'accompagneront jufqu'au Palais-National, en la faifant précéder par l'inftitut national, & environner par le groupe des vieillards & des mères de famille, qui marcheront en deux colonnes.

Le corps de cavalerie, placé du côté de l'Ecole Militaire, fuivra cette marche & la terminera.

Les 48 fections défileront dans le même ordre qu'à leur arrivée au Champ-de-la-Réunion, & fe fépareront fur la place des Invalides.

Tableau des Sections par ordre alphabétique & par ordre de numéro.

LETTRES.	NOMS DES SECTIONS.		NUMÉROS.
A.	Section	des Arcis	1
A.	——	des amis de la Patrie.	2
A.	——	de l'Arsenal . . .	3
B.	——	Bonconseil	4
B.	——	Bondy	5
B.	——	Bonne-Nouvelle. .	6
B.	——	Bonnet-Rouge . .	7
B.	——	Brutus	8
C.	——	Châlier.	9
C.	——	Champs-Elisées . .	10
C.	——	Cité	11
C.	——	Contrat-Social . .	12
D.	——	Droits de l'homme.	13
F.	——	Fauxb. Montmartre.	14
F.	——	Fauxbourg du Nord.	15
F.	——	Finistère.	16
F.	——	Font. de Grenelle .	17
F.	——	Fraternité	18
G.	——	Gardes - Françaises.	19
G.	——	Gravilliers	20
G.	——	Guillaume Tell. . .	21
H.	——	Halle aux bleds . .	22
H.	——	Homme-Armé . .	23
J.	——	Indivisibilité . . .	24
J.	——	Invalides	25

LETTRES.	NOMS DES SECTIONS.	NUMÉROS.
J.	Section du Jardin des Plantes.	26
L.	—— la Montagne	27
L.	—— Lombards	28
M.	—— Maison-Commune. .	29
M.	—— Marat	30
M.	—— Marchés	31
M.	—— Mont-blanc	32
M.	—— Montreuil	33
M.	—— Muséum.	34
M.	—— Mutius-Sœvola . . .	35
O.	—— Observatoire.	36
P.	—— Panthéon	37
P.	—— Peletier.	38
P.	—— Piques	39
P.	—— Poissonière	40
P.	—— Popincourt	41
Q.	—— Quinze-vingt	42
R.	—— République	43
R.	—— Réunion.	44
R.	—— Révolutionnaire . . .	45
T.	—— Temple.	46
T.	—— Tuileries	47
U.	—— Unité	48

Tous les citoyens & citoyennes qui ne marcheront point avec leur section, sont invités à s'abstenir d'entrer dans le jardin national; car elles nuiroient à l'ordre si nécessaire à observer dans les fêtes nationales.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

